



**CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES
D'OUVERTURE, DE REPROFILAGE, DE RECHARGEMENT LOURD ET
DE CONSTRUCTIONS D'OUVRAGES DES VOIES D'ACCÈS DU SITE DE
CONSTRUCTION DE 20 000 LOGEMENTS DÉCENTS À KPOME
(1177 HECTARES) :**

PHASE 1

**CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE
VOIES PRIMAIRES (ARTÉRIELLES ET DE DESSERTE) (28,60 KM) DU SITE.**

Contrôle et surveillance des Travaux

APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT INTERNATIONAL

Date : 04 mai 2026
AMII N° : 01/2026 /MATU/CAB/SG/DGIEU/DIU/PRMP
Financement : BIE, Gestion 2026-2027

1. La présente sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'Avis général d'appel d'offres paru dans le quotidien Togo presse du 10 février 2026.
2. Le Gouvernement de la République Togolaise, à travers le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MATU) dispose des fonds sur le Budget d'Investissement de l'Etat (BIE), exercice 2026-2027 en vue du financement du projet susvisé et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif aux « Services d'un consultant pour le contrôle et la surveillance des Travaux préparatoires d'ouverture, de reprofilage et de rechargement des voies d'accès : Travaux d'aménagement de voies primaires (28,60 km) du site de

construction de 20 000 logements à coûts abordables dans la localité de Kpomé-Dalavé sur une superficie de 1 177 hectares dans la commune de Zio 1.

Le montant estimatif du marché est de : **Cent soixante millions cent soixante mille (160.160.000) FCFA**

3. Les présents services de consultants sont constitués d'une (01) mission de surveillance et de contrôle.

Les services comprennent :

- la validation des projets d'exécution ;
- l'établissement et transmission des ordres de service ;
- la direction des réunions et production des rapports ;
- le contrôle des dispositions techniques ;
- la vérification des situations et décomptes ;
- la coordination entre les intervenants ;
- l'assistance au Maître d'Ouvrage pour l'arbitrage et le règlement des litiges ;
- l'assistance pour l'élaboration par l'Entreprise du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et son application avant la réception provisoire ;
- l'assistance pour l'élaboration et la mise au net des avenants ;
- l'assistance aux opérations de réception provisoire (AORP) ;
- l'élaboration des dossiers des travaux exécutés ;
- l'assistance au Maître d'Ouvrage pour la préparation des opérations de réception définitive y compris la gestion de l'exercice des garanties par l'entreprise et de la levée des réserves ;
- l'établissement des plans de récolement ;
- le contrôle du respect des règlements en matière d'hygiène de sécurité et de protection de l'environnement.

La durée de prestation de la mission est de Onze (11) mois.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la réalisation des prestations de services décrites ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils ont la qualification pour les exécuter.

5. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :

❖ **La nature des activités du candidat et le nombre d'année d'expérience : Dix (10) points**

- Activités dans le domaine contrôle et surveillance des travaux génie civil ou d'assainissement : Cinq (05) points
- Au moins dix (10) ans d'expérience : Cinq (05) points

❖ **Qualification du candidat dans le domaine des prestations : Quinze (15) points ;**

Trois (03) missions de supervision et contrôle de travaux d'infrastructures routières, réalisées de façon générale au cours des dix (10) dernières années (05 point par mission).

❖ **Référence du candidat concernant l'exécution des marchés analogues : Cinquante (50) points**

- Deux (02) missions de supervision et contrôle des travaux préparatoires d'ouverture, de reprofilage et de rechargement des voies en terre (15 points par mission) : Trente (30) points ;
- Deux (02) missions de supervision et contrôle des travaux d'assainissement en zone rurale (10 points par mission) : Vingt (20) points.

❖ **Organisation technique et managériale du cabinet : Dix (10) points**

Organigramme montrant la structure du cabinet, la hiérarchie et la définition de la responsabilité de chaque membre du personnel : Dix (10) points.

❖ **Les qualifications générales et le nombre de personnel permanent : Dix (10) points**

- Directeur du bureau (Un (01) Ingénieur routier ou équivalent) : Quatre (04) points.
- Chef projet : Ingénieurs génie civil, hydraulicien ou équivalent : Quatre (04) points.
- Secrétaire : niveau minimum Bac ou secrétariat bureautique : Deux (02) points.

❖ **Moyens matériels du cabinet : Cinq (05) points**

Justification de la mise à disposition d'un véhicule pick-up : Cinq (05) points.

Total du barème de notation : cent (100) points.

NB :

- tout consultant non togolais doit s'associer obligatoirement avec un bureau togolais;
- seuls les projets accompagnés d'attestations de bonne fin d'exécution délivrées par un Maître d'ouvrage et comportant les contacts (téléphone et e-mail) aux fins de vérification seront considérés au titre des expériences ;
- les activités du candidat doivent être justifiées par les statuts certifiés ou registre du commerce ;
- le candidat doit joindre à son offre la copie du diplôme du personnel permanent demandé ainsi que les copies de leurs cartes d'identités nationales ou de résidence en cours de validité.

Par ailleurs, les consultants devront joindre à leurs manifestations d'intérêt les pièces administratives suivantes :

- Dans le cas d'un groupement, une copie de l'accord de groupement entre les sociétés ;
- Un document attestant que le Consultant ne se trouve dans aucune des situations suivantes : faillite, suspension de paiement, etc., et établi conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays du Consultant datant de moins de trois (3) mois ;
- Une attestation d'inscription au registre du commerce conformément à la législation ou à la pratique nationale du pays du Consultant ;
- L'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation et ceci, que le consultant ait exécuté ou pas de marché/contrat au Togo.

Les consultants togolais devront fournir en plus des documents précités, les pièces ou documents ci-dessous :

- Carte d'immatriculation fiscale en cours de validité ou toute autre pièce équivalente ;
- Registre du commerce et du crédit mobilier ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ;
- Quitus fiscal (original) datant de moins d'un (01) an ou attestation de régularité fiscale (original) datant de moins de trois (03) mois ;
- Attestation de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- Quitus social en cours de validité ;
- Attestation de paiement de la redevance de régulation des marchés publics.

N.B : A l'exception du quitus fiscal ou l'attestation de régularité fiscale ; du quitus social et de l'attestation de paiement de la redevance de régulation des marchés publics qui, doivent être fournis en original, toutes les autres pièces peuvent être des copies légalisées

6. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environs. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
7. Une liste de six (6) candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera retenu selon la méthode de sélection fondée sur **la qualité technique et le coût**.

NB : « les soumissionnaires sont informés que leurs propositions financières doivent être élaborées dans le respect des prix contenus dans la dernière version du répertoire des prix de référence (mercuriale des prix), disponible sur le site du Ministère des finances et du budget au <https://finances.gouv.tg>. Dans le cas contraire, leurs propositions financières seront redressées ».

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au présent avis tous les jours ouvrables de 09h 00 min à 12h 00 minute et de 15h 00 à 17h 00 minute à l'adresse ci-dessous :

*Personne responsable des marchés publics / Cellule de gestion des marchés publics
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MATU).*

*Cabinet annexe, Rue TOAGA, 1^{ère} VON à droite après la Station d'essence
ZENER, avant la Pharmacie ADJOLOLO en venant du Lycée français de Lomé à
Nyékonakpoè.*

B.P. 14 182, Lomé – TOGO ; Tél. : (+228) 91 94 39 81 / 91 41 05 85

E-mail : prmp.ministeredelurbanisme2022@gmail.com.

9. Les manifestations d'intérêt présentées en un (01) document original et trois (03) copies en plus d'une version électronique sur clé USB seront déposées au plus tard **le 04 juin 2026 à 10h00 minute TU** à l'adresse ci-après :

*Cabinet annexe, Rue TOAGA, 1^{ère} VON à droite après la Station d'essence
ZENER, avant la Pharmacie ADJOLOLO en venant du Lycée français de Lomé à
Nyékonakpoè.*

B.P. 14 182, Lomé - TOGO

Tél. : (+228) 91 94 39 81 / 91 41 05 85

Tout pli déposé après 10 h 00 minute TU ne sera pas accepté.

Les manifestations d'intérêt sous plis fermés porteront la mention suivante :
« **Manifestation d'intérêt pour contrôle et surveillance des travaux préparatoires d'ouverture, de reprofilage, de rechargement lourd et de constructions d'ouvrages des voies d'accès du site de construction de 20 000 logements décents à Kpomé (1177 hectares) : phase 1 contrôle et surveillance des travaux d'aménagement de voies primaires (Artérielles et de desserte) (28,60 km) du site** ».

10. Les manifestations d'intérêt seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent le **04 juin 2026 à 10 h 30 minutes TU** à l'adresse suivante :

*Cabinet annexe, Rue TOAGA, 1^{ère} VON à droite après la Station d'essence
ZENER, avant la Pharmacie ADJOLOLO en venant du Lycée français de Lomé à
Nyékonakpoè.*

B.P. 14 182, Lomé - TOGO

Tél. : (+228) 91 94 39 81 / 91 41 05 85

Lomé, le 04 mai 2026

**La Personne Responsable
des Marchés Publics**

Folly Sena TAMATEKOU